



Décembre 2025 - N°21

Le fil infos

L'actualité de la Communauté de communes Sud Alsace Largue

L'édito

Chers abonnés, chers habitants,

Pour cette dernière lettre d'information de l'année en cette fin décembre, nous vous retrouvons avec des actualités à l'image de notre engagement quotidien envers le territoire : l'action collective, la solidarité et le souci de la préservation et de la mise en valeur de nos écosystèmes locaux.

Le dernier conseil communautaire a notamment voté la rénovation de la Maison de la Nature et notre engagement dans la lutte contre le frelon asiatique. Retour également sur le concours des prairies fleuries dont les lauréats ont été récompensés début décembre. Toutes nos félicitations !

L'année 2026 se prépare activement. Un Pacte Territorial de relance et de transition écologique orientera nos actions et nos budgets en cours d'élaboration intégreront pleinement les enjeux énergétiques : rénovation de nos équipements, anticipation du changement climatique et protection des publics fragiles. Nos services s'organisent pour déployer les projets au long cours et préparer l'arrivée des nouvelles

équipes puisque les mois de mars et avril marqueront également un temps fort démocratique avec l'élection du nouvel exécutif.

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes fêtes et une année 2026 riche en projets partagés.

Bonne lecture à tous !

Feu vert pour les chantiers de rénovation de la Maison de la Nature du Sundgau !

Lors de son dernier conseil, la Communauté de communes Sud Alsace Largue a approuvé **un programme majeur de rénovation et de restructuration de la Maison de la Nature du Sundgau**. Cette décision marque une nouvelle étape dans l'accompagnement de cet équipement structurant de notre territoire, après plus de quatre années de soutien continu au développement de l'association, notamment par l'acquisition d'un pressoir et la création d'un local dédié à l'espace pédagogique.

Ce programme d'envergure est le résultat d'une année de travail conjoint entre les services de la CCSAL et les équipes de la Maison de la Nature. L'objectif : adapter ce lieu d'éducation à l'environnement, très fréquenté par les habitants du territoire, aux défis climatiques actuels et aux besoins croissants des usagers. Il appartiendra au nouvel exécutif communautaire de désigner les maîtres d'œuvre qui conduiront ce projet.



Un programme de travaux ambitieux pour des équipements rénovés et adaptés aux besoins des usagers

Un investissement de 1,35 million d'euros en plusieurs phases

Le programme s'échelonne sur plusieurs années avec un budget total estimé à 1,35 million d'euros. La première phase, consacrée au bâtiment principal qui concentre l'essentiel des activités pédagogiques et accueille la majorité des visiteurs (notamment les groupes scolaires), mobilisera à elle seule 850 000 euros.

Avant tout démarrage des travaux, une phase d'études techniques et réglementaires sera conduite en 2026 et 2027 par un maître d'œuvre dont la mission représentera entre 270 000 et 280 000 euros. Cette étape déterminante permettra d'affiner les solutions techniques, de préparer l'ensemble des dossiers administratifs et réglementaires, et de constituer le plan de financement définitif intégrant les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Le projet répond à quatre enjeux majeurs et complémentaires identifiés lors de la phase de préparation.

- L'efficacité énergétique constitue le premier axe, avec une mise en conformité des bâtiments aux exigences du décret tertiaire qui impose aux structures publiques une réduction drastique de leurs consommations énergétiques.
- La modernisation des infrastructures permettra d'adapter les équipements au développement des activités de l'association et de répondre aux attentes actuelles des usagers du territoire, qu'il s'agisse des établissements scolaires, des familles ou des groupes.
- L'adaptation au changement climatique se traduira par des aménagements spécifiques garantissant le confort d'été dans les espaces rénovés, une préoccupation devenue prioritaire face à la multiplication et à l'intensification des épisodes caniculaires.
- Enfin, la protection renforcée des publics vulnérables, en particulier les enfants qui représentent une part importante des visiteurs, guidera l'ensemble des aménagements conformément aux recommandations des rapports sur les impacts du réchauffement climatique.

Ce programme s'inscrit dans une démarche commune de projet avec la MNS et résulte d'un travail approfondi mené par nos groupes de travail et de pilotage qui ont analysé différents scénarios d'intervention afin d'identifier les solutions les plus pertinentes et durables pour le territoire. Une approche méthodique qui vise à concilier les impératifs immédiats avec une vision à long terme de l'évolution des pratiques pédagogiques et des enjeux environnementaux.

Avec cette nouvelle délibération, la CCSAL affirme son engagement en faveur d'un patrimoine communautaire de qualité, performant sur le plan environnemental et pleinement au service des habitants. La Maison de la Nature du Sundgau disposera ainsi des moyens nécessaires pour poursuivre sa mission de sensibilisation des générations actuelles et futures aux enjeux de la biodiversité et du développement durable.

Frelon asiatique : la Communauté de communes passe à l'offensive !



Le frelon asiatique, *vespa velutina nigrithorax* ou frelon à pattes jaunes, espèce envahissante est aujourd'hui présente sur tout le territoire national.

Depuis 2023, ce prédateur aux pattes jaunes s'est installé dans le Haut-Rhin. Face à cette menace pour nos abeilles et notre biodiversité, la Communauté de communes s'engage concrètement avec un plan d'action en trois volets et interpelle la Collectivité européenne d'Alsace pour aller encore plus loin.

Arrivé par accident dans le sud-ouest de la France en 2004, caché dans un chargement de poteries chinoises, le frelon asiatique a mis moins de 20 ans pour coloniser l'ensemble du territoire. Le Haut-Rhin, dernier département épargné, a officiellement basculé en 2023.

Pourquoi s'en inquiéter ? L'expansion de ce prédateur redoutable représente un triple danger : pour la biodiversité, car il s'attaque aux insectes pollinisateurs ; pour les activités humaines, en perturbant la vie quotidienne dans les espaces publics et privés (événements, marchés, établissements scolaires, jardins) ; et pour le secteur apicole, les apiculteurs étant particulièrement touchés par la destruction de leurs colonies d'abeilles.

Une mobilisation collective nécessaire

Face à cette invasion, un plan national de lutte a été mis en place, décliné localement en Alsace. La CCSAL, sollicitée par les membres du comité de pilotage départemental et les apiculteurs locaux (syndicat des apiculteurs de la Porte d'Alsace, GDSA-68, [Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace](#) et Api&Co), a décidé de passer à l'attaque contre cet envahisseur.

La collectivité propose un plan d'actions concrètes en trois étapes :

- **Vous informer et vous former** en devenant le relais d'information privilégié, avec des campagnes de sensibilisation et des formations pour vous aider à reconnaître un frelon ou un nid, et surtout savoir quoi faire quand vous en repérez un. Parce qu'un citoyen informé vaut mieux que dix nids non signalés !
- **Installer des pièges dans vos communes**

Pour les communes volontaires, la CCSAL organise une commande groupée de pièges professionnels (modèle "Velutina trap Bee vital" avec clapet anti-retour). 50% du coût du piège sera pris en charge par la

collectivité, dans la limite de 10 unités par an et par commune. Un coup de pouce qui compte quand on sait qu'un piège coûte entre 43€ et 58€.

- **Une prise en charge solidaire de la destruction des nids**

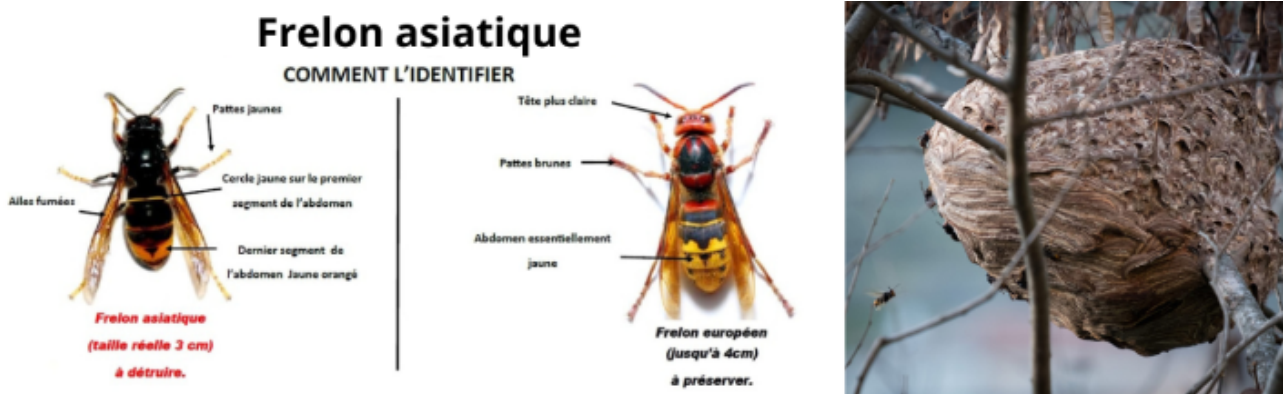
Avec un budget dédié de 10 000€, la collectivité propose de financer la destruction des nids sur le territoire, qu'ils soient sur domaine public ou privé. La CCSAL prendra en charge 50% du coût des interventions. Les modalités précises seront finalisées début 2026 avec les référents locaux.

Convaincue qu'une lutte efficace nécessite une vision globale, la Communauté de communes a également adopté **une motion pour encourager la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)** à déployer un diagnostic départemental complet pour une stratégie efficace.

L'objectif ? Dresser un état des lieux précis : inventaires des zones infestées, recensement des moyens logistiques disponibles, évaluation des méthodes opératoires... afin de connaître précisément l'ennemi pour mieux le combattre. Ce diagnostic permettrait ensuite de définir une stratégie départementale cohérente et coordonnée et de mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'un enjeu commun.

Un plan qui s'appuierait sur trois piliers : un diagnostic stratégique mené par la CeA avec le comité départemental, l'implication des collectivités locales pour la biodiversité et l'apiculture, et l'action concrète des acteurs de terrain pour renforcer le lien entre citoyens et environnement.

Agir ensemble, agir tôt, agir partout : c'est l'objectif que la CCSAL s'est donné. Le piégeage de printemps permet d'éliminer les reines fondatrices avant qu'elles ne créent de nouvelles colonies. La destruction rapide des nids évite leur multiplication exponentielle; En associant information, prévention, action locale et vision départementale, c'est tout un territoire qui se mobilise pour préserver sa biodiversité, protéger ses apiculteurs et garantir la tranquillité de nos habitants.



💡 La sécurité d'abord !

Vous avez repéré un nid ? Ne tentez rien ! Contactez votre mairie ou signalez-le à referentfa@gmail.com

En savoir plus

Prairies fleuries : un engagement collectif pour la biodiversité



Les éleveurs primés représenteront fièrement le territoire au Salon de l'agriculture de Paris en 2026

En partenariat avec la Communauté de communes Sundgau et la Chambre d'agriculture d'Alsace, La CCSAL poursuit son engagement dans la valorisation des prairies à travers le concours annuel des *prairies fleuries*.

Cette initiative récompense les exploitations agricoles qui allient biodiversité, pratiques agroécologiques et autonomie fourragère. Pour cette **10ème édition du concours général agricole**, le dispositif met en lumière la richesse écologique de nos territoires et encourage la préservation des écosystèmes locaux.

Parallèlement, la troisième édition du concours photos grand public sundgauvien a mobilisé autour du thème « Les prairies naturelles, une richesse pour la diversité des paysages du Sud Alsace ».

L'objectif : sensibiliser à l'importance de ces espaces pour la biodiversité, au-delà de leur seule beauté paysagère. La cérémonie s'est déroulée à la Maison de la nature du Sundgau mi décembre, où les participants ont vu les meilleurs clichés exposés lors de la soirée de remise des prix aux lauréats, en présence des élus et partenaires de l'opération.

Le palmarès 2026 du concours éleveurs pour le Sundgau Plaine a consacré l'EARL Wiedmer de Muespach-le-Haut et Martin Bernard de Eglingen. Les éleveurs primés représenteront fièrement le territoire au Salon de l'agriculture de Paris en 2026 !



Un grand merci à tous les éleveurs participants pour leur engagement quotidien en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, et aux photographes amateurs pour leurs clichés qui témoignent de la beauté de nos prairies naturelles !



Les trois lauréates du concours photos sont Chantal Kien de Hausgauen, Christelle Rovelli de Ligsdorf et Betty Ackermann.



Nos trois lauréates du concours photo

2026

Toutes nos équipes vous dressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Voir la vidéo

Les prochains rendez-vous - Les infos pratiques

- Vos calendriers de tri sont en ligne [🔗 Télécharger](#)
- Vous n'avez pas encore téléchargé notre application **intramuros** avec votre téléphone ?

L'application est gratuite et mise à disposition de vos communes et de leurs habitants par la CCSAL.
Retrouvez en temps réel toutes vos infos communales et intercommunales. [🔗 Aller sur l'application](#)



Lettre d'informations Sud Alsace Largue // Décembre 2025

Communauté de communes Sud Alsace Largue - 7 rue de Bâle - 68210 - Dannemarie - France
SIRET 200 066 033 000 16 - APE 8411Z Administration Publique Générale

Vous recevez cette communication car vous avez donné votre accord lors de la création de votre compte. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#).